

Délits au quotidien

Prison ferme pour le chef de rang

Philippe Blanc, 30 ans, chef de rang dans un grand hôtel d'Evian, a été le dernier détenu de l'année 1999, à comparaître dans le box du tribunal correctionnel de Draguignan. Statuant uniquement sur le maintien ou non en détention, pour des faits de vols, port d'arme, vol avec violence, le tribunal l'avait placé en détention et fixé son procès, sur le fond au 10 février. Hier, le prévenu a reconnu l'ensemble des faits qui lui étaient reprochés. Lors de cette nuit du 29 au 30 décembre dernier à Cavalaire, la tentative de vol d'un véhicule Renault, le vol d'outillage, de vêtements, d'objets mobiliers, une grivèrie d'hôtel, ainsi que l'agression avec un couteau sur une victime qui voulait l'interpeller. Mme Colette Zalma, au siège du ministère public, considérant qu'il n'avait pas de casier judiciai-

re et qu'il présentait des difficultés psychique et sociale, devait requérir une peine adaptée, à savoir une peine de 6 mois de prison assortie pour une partie du sursis et la mise à l'épreuve comportant l'obligation de soins. M^e Alvarez s'associait à cette mesure de soins, pour ce jeune toxicomane, qui ne se souvient plus de ses erreurs. Il a été condamné à 7 mois de prison dont 5 avec sursis, mise à l'épreuve pendant trois ans avec obligation de soins.

Multirécidiviste de la conduite sans permis

Agé de 35 ans, Didier Minot a été interpellé le 9 février dernier à Draguignan par les policiers au volant d'une Renault 5. On lui a reproché hier la conduite de ce véhicule sous l'empire d'un état alcoolique caractérisé par la présence d'1,32 g d'alcool dans le sang, malgré la suspension de

son permis, ainsi que le défaut d'assurance.

La présidente Mme Françoise Dornalain, lui rappelle ses douze condamnations précédentes, depuis 1988, pour les mêmes faits d'alcoolémie au volant, pour lesquels Minot a purgé des peines fermes allant jusqu'à un an d'emprisonnement avant de lui poser la question : « Vous savez un traitement médical pour enrayer ces problèmes liés à l'alcool ? » Non, répond le prévenu qui est considéré comme un danger public sur la route par M^{lle} Isabelle Fort, substitut.

Elle requiert à son encontre le maintien en détention. M^e Alvarez, en défense, sollicitait du tribunal le contrôle judiciaire pour son client qui justifie d'un domicile et d'un travail (intérimaire). Le tribunal a ordonné son maintien en détention jusqu'au 2 mars prochain où il répondra sur le fond du dossier.

Contrôle judiciaire pour deux jeunes Translans

L.A. et C.R.J. sont à peine majeurs, 20 ans et 19 ans, et se retrouvent déjà dans le box des détenus, pour répondre, dans le cadre des comparutions immédiates, d'une tentative de vol d'un véhicule Ford Fiesta, sur un parking privé du « Rivoil » à Fréjus.

A l'audience, ils reconnaissent les faits et expliquent, que le vol de ce type de véhicule est très simple. Selon les policiers, faits qu'ils contestent, ils auraient tenté d'en voler deux le même soir.

M^{lle} Fort, afin d'éviter à renouvellement de l'infraction a requis le maintien en détention. Le tribunal a ordonné leur placement sous contrôle judiciaire, d'ici leur prochaine comparution sur le fond à l'audience du 20 mars 2000.

A.P.